

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 janvier 2016

L'An Deux Mil Seize, le jeudi 21 janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, M. Jean-François BELLISSEN, Mmes Yveline LEPESQUEUR et Pascale FOUGERAY, M. André MAUFAY, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY, Laurent MAUDET et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absents excusés : Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-Charles GESLAND et Christophe CHATELAIN.

Mme Françoise POTIER a été élue secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du mardi 15 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### Modification d'un bail - Logement 8 ter rue de Beaumont.

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal le départ de Madame HER, une des locataires du logement situé 8 ter rue de Beaumont. M. LECHAT souhaite donc que le bail soit rédigé à son seul nom.

Sur les conseils de Monsieur Thierry GAUTIER, le Conseil Municipal demande que Madame HER notifie officiellement son départ du logement par courrier recommandé avec accusé de réception. Une fois son préavis terminé, le bail sera renouvelé au seul nom de M. LECHAT.

### Budget primitif 2016 Commune - Restes à réaliser 2015

Madame le Maire énumère les restes à réaliser 2015 :

Dépense	Tiers	Montant
Convention d'objectifs n°CC507 -Pré-diagnostic du territoire communal en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme	CAUE de la Sarthe	2 500.00 €
Convention d'objectifs n°CC508 -Accompagnement de la commune dans le choix d'un bureau d'étude en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme		1 000.00 €
Enfouissement réseau Orange rue de Beaumont	ORANGE	17 590.68 €
Fourniture et pose d'une alarme incendie de type radio à la salle polyvalente	EUROFEU	2 075.88 €
Fourniture et pose d'une alarme incendie à l'église	EUROFEU	132.84 €
Plan d'intervention et consignes d'urgence salle polyvalente	EUROFEU	77.23 €
Réfection de trottoir RD55bis (Solde)	Eiffage Travaux Publics Ouest	6 849.60 €
Réfection de chaussée rue de Beaumont (suite enfouissement des réseaux)	Sturno	13 557.11 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 483.34 €</b>

## **Vote des subventions et indemnités 2016**

Le Conseil Municipal vote les subventions et indemnités au titre de l'année 2016 :

Familles Rurales de Maresché	350,00 €
Familles Rurales - Cinéma Ballad'images	75,00 €
A.F.N. de Maresché	95,00 €
Coopérative Scolaire de Maresché	1 250,00 €
Aînés Ruraux de Maresché	100,00 €
Entente Pongiste de Maresché	310,00 €
Association « Création Plaisir » de Maresché	50,00 €
C.O.P. Le Mans Karaté Section de Maresché	50,00 €
Moto Club du Maine 72 de Maresché	50,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Beaumont/Sarthe	50,00 €
Assoc. Bleuets Beaumont/Sarthe	75,00 €
Comice Agricole	450,00 €
Secours Catholique	30,00 €
Soins Infirmiers à Domicile Fresnay/Sarthe	30,00 €
A.D.A.P.E.I.	30,00 €
Beaumont Sports Athlétiques de Beaumont/Sarthe	150,00 €
Association cycliste Belmontaise A.C.B.	30,00 €
Judo Club Belmontais	50,00 €
Tennis Club Belmontais	30,00 €
MFR FYÉ (1 élève domicilié à Maresché)	20,00 €
MFR NOGENT LE BERNARD (1 élève domicilié à Maresché)	20,00 €

Indemnité gardiennage église, Mme Ester HERSANT	60,00 €
Indemnité gardiennage salle polyvalente M. Michel CHEVRIER	600,00 €
Indemnité annuelle responsabilité régie salle polyvalente, M. Michel CHEVRIER	110,00 €

## **Renouvellement de la location de la salle polyvalente à l'Association Familles Rurales de Beaumont sur Sarthe pour l'activité yoga.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la location de la salle polyvalente à l'Association Familles Rurales de Beaumont sur Sarthe, tous les jeudis, de 18 h 15 à 21 h 30 pour l'activité « Yoga », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 30/06/2016 et du 01/09/2016 au 31/12/2016. Celle-ci pourra être renouvelée sur demande de l'Association.

Suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le tarif de location à 75 € par trimestre. La location sera payable à la fin de chaque trimestre. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et l'Association.

## **Détermination du tarif d'occupation du domaine public.**

Madame le Maire présente une demande d'occupation du domaine public pour un commerce ambulants.

Les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire. Ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire et ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant. Ils sont par ailleurs soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- qu'une convention fixant les conditions d'occupation du domaine public sera établie entre la mairie et la personne sollicitant l'autorisation de stationner un commerce ambulants,

